



COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BASKET BALL

Plus Haut, Plus Fort, Plus Sport !

www.nordbasket.com

PROCES-VERBAL DE COMITE DIRECTEUR DU SAMEDI 25 JUIN 2016

<u>Présents</u> :	Mmes	BABY B., BILOT D., DASSONVILLE E., DEMEULEMESTER M-J., DENIS M., GRUSZCZYNSKI D., LEIGNEL M., RANDOUR S., VANLAER N.,
	MM.	BAYART S., CATTELLE A., DESRUMAUX J.-L., HOCHARD D., MARTINACHE J.-J., NYS P., PELLETIER J., PITTAVINO JM., RACHEM A., RANDOUR JM., SOETAERT M., STAELENS J.,
<u>Excusés</u> :	M. Mmes	BOUCHENDHOMME M., DIAZ J-PH., DOUTEMENT B. LEFEBVRE A., VERVAECK V.,

Début de réunion : 9h30

M. CATTELLE, président du CDNBB, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et félicite tous les membres. Il espère que, dans le mandat, les sélections départementales referont le « doublé » et que le nombre de licenciés du CD59 continuera à augmenter.

1 – Etablissement du nouvel organigramme du CDNBB :

C'est la 1^{ère} réunion du nouveau mandat et il faut commencer par la répartition des tâches. M. CATTELLE a contacté les élus pour discuter avec eux.

Voici l'organigramme :

- VICE-PRESIDENCES :
 - Mme Dorianne GRUSZCZYNSKI : 1^{ère} vice-présidente
 - M. Michel BOUCHENDHOMME : 2^{ème} vice-président
 - M. Jean-Jacques MARTINACHE : 3^{ème} vice-président
- SECRETARIAT :
 - Mme Dorianne GRUSZCZYNSKI : Secrétaire Générale
 - M. Jean-Philippe DIAZ : Secrétaire Général Adjoint
- TRESORERIE :
 - M. Jean-Luc DESRUMAUX : trésorier Général
 - M. Pierre NYS : Trésorier Général Adjoint chargé de la gestion du siège
- DISCIPLINE :
 - M. Jean-Jacques MARTINACHE
 - M. Michel BOUCHENDHOMME chargé de l'instruction
- QUALIFICATIONS :
 - M. Michel BOUCHENDHOMME
- SPORTIVE JEUNES :
 - Mme Marie-José DEMEULEMESTER
 - Mme Véronique VERVAECK
 - M. Jean-Michel PITTAVINO

- SPORTIVE SENIORS :
 - M. Maxime SOETAERT
 - M. Jackie PELLETIER
- TECHNIQUE :
 - M. Joël STAELENS
- FORMATION DES CADRES :
 - Mme Elisabeth DASSONVILLE
- FORMATION DES DIRIGEANTS :
 - M. Didier HOCHARD
- EVENEMENTS :
 - M. Jean-Michel PITTAVINO
- OFFICIELS :
 - M. Bernard DOUTEMMENT (coordonnateur)
 - M. Aïssa RACHEM
 - M. Jean-Philippe DIAZ
 - Mme Sylvie RANDOUR
 - Mme Aurore LEFEBVRE
- JEUNES :
 - Mme Monique LEIGNEL (coordonnatrice + plateaux + FNMB Terrien)
 - Mme Monique DENIS (FNMB Districts du sud)
 - Mme Aurore LEFEBVRE (FNMB Maritime)
 - Mme Bénédicte BABY (JDD U10-U11)
 - M. Samuel BAYART (Certificats de Qualité + FORUM MB)
- BASKET FEMININ :
 - Mme Dominique BILOT (coordonnatrice + fidélisation + basketteries)
 - Mme Nathalie VANLAER (ALL STAR GAME)
 - M. Samuel BAYART (arbitres féminins)
 - M. Joël STAELENS (joueuses débutantes)
- COMMUNICATION ET GESTION DU SITE :
 - M. Maxime SOETAERT
 - M. Jackie PELLETIER
- RECOMPENSES :
 - M. Jean-Marie RANDOUR
 - M. Bernard DOUTEMMENT
- SALLES ET TERRAINS :
 - Mme Bénédicte BABY (Terrien et Maritime)
 - M. Jean-Marie RANDOUR (Douaisis + Cambrésis + Valenciennois)
- STATUTS ET REGLEMENTS :
 - M. Michel BOUCHENDHOMME
- BASKET SANTE :
 - Mme Nathalie VANLAER
- BASKET CITOYEN :
 - M. Bernard DOUTEMMENT

M. CATTELLE demande si des élus présents veulent travailler dans des commissions où ils ne sont pas affectés.

- Mme BILOT aimerait travailler dans la Commission REGLEMENTS.

- Mme DASSONVILLE aimerait se joindre aux membres de la Commission BASKET FEMININ car elle aimerait faire le lien avec la FEMINISATION, Commission qu'elle gère à la Ligue.

L'organigramme pour le mandat 2016/2020 est donc entériné.

Les dates de réunion de la saison ont été envoyées à tous les élus. La réunion de Comité Directeur de rentrée aura lieu dans le Maritime et se fera sous forme d'un séminaire d'une journée afin de définir le travail de chacun et d'établir un plan de développement du CDNBB pour la nouvelle Olympiade.

2 – GESTION DES DISTRICTS :

Les présidents de districts sont reconduits sauf M. COQUIDE qui souhaite arrêter.

Trois personnes postulent à sa succession :

- Mme Sandrine CORNU,
- M. Bernard DORCHY
- M. Sébastien KINDT.

Mme GRUSZCZYNSKI prendra contact avec ces 3 candidats pour leur demander un CV et une lettre de motivation. Ils seront

éventuellement reçus par le Président avant le Comité de Rentrée.

3 – Champions départementaux Jeunes qui montent en Région :

En général, les équipes Championnes Départementales sont constituées de joueur(se)s de 2^{ème} Année.

Ainsi les joueur(se)s de cette équipe changent de catégorie au début de la saison suivante lorsque débute le Championnat Régional auquel ils accèdent.

Il a donc été décidé que :

- les équipes Championnes Départementales U13 seront qualifiées pour le Championnat U15 Région
- les équipes Championnes Départementales U15 seront qualifiées pour le Championnat U17 Région
- les équipes Championnes Départementales U17 seront qualifiées pour le Championnat U20 Région.

Si des cas particuliers se présentent, ils seront étudiés au cas par cas.

4 - POINTS à évoquer suite à l'Assemblée Générale :

- Les listes personnalisées seront traitées comme les listes des brûlés pour les Jeunes et les Seniors : 7 joueurs affectés nominativement à chaque équipe.
- Le 2^{ème} d'une poule où il y a refus de la montée par le premier a le droit de monter automatiquement. En cas de refus du 2^{ème}, ce ne sera pas automatiquement le 3^{ème} de la poule qui montera au niveau supérieur. Le quotient FIBA sera respecté pour les 2^{èmes} des autres poules, puis pour les 3^{èmes}...

Il avait été évoqué de mettre ces équipes HORS CHAMPIONNAT mais cela poserait des problèmes car des équipes pourraient refuser de se déplacer contre cette équipe...

Il faudra évoquer le problème des refus de montées quand 2 montées sont possibles dans une poule. Est-ce que le 3^{ème} monte si l'un des 2 premiers refuse la montée. → ce sera fait lors du prochain Comité Directeur

Ce débat a permis d'aborder la participation aux phases finales :

- Participation aux phases finales : A la fin des rencontres ALLER, la Commission Sportive Départementale contactera les clubs concernés pour connaître leur position :
 - Si une équipe est 1^{ère} de poule et si le club accepte la montée, il n'y a pas de problème pour sa participation aux phases finales.
 - En cas de refus, l'équipe ne participera pas aux phases finales.

L'absence de réponse au mail sera considérée comme un refus de montée

- Point de règlement s'il n'y a qu'une seule poule : pas de phases finales pour les poules uniques mais finale directe entre le 1^{er} et le 2^{ème} de la poule lors des Finales Départementales.
La question s'est posée de choisir entre un championnat avec 2 poules de 8 équipes (par ex) en 2 phases ou une poule unique (avec plus d'équipes) en une phase.
Il a été décidé de garder les poules uniques en une phase. (Le calendrier serait trop compliqué à gérer).

- Question posée par le club de WAVRECHAIN/DENAIN lors de l'AG concernant l'application de l'article 3.10 des règlements du CDNBB :
Le club évoquait la problématique de ne pas pouvoir recruter de jeunes car il n'y a pas d'école dans la commune et les éventuels basketteurs vont dans les grands clubs limitrophes.

Il a été décidé après débat : **Aucune condition ne sera nécessaire pour une équipe D3 Masculines pour accéder en D2** (comme c'est déjà le cas pour les D3 féminines).

M. CATTELLE rappelle que les commissions sportives doivent sortir les PV des Journées Sportives 15 jours après chaque journée.

5 - Proposition de nouveau fonctionnement des frais d'arbitrage :

M. Jean-Luc DESRUMAUX explique sa proposition de gestion des frais d'arbitrage par le CDNBB.

Cette proposition vise à éviter le transfert d'argent entre clubs et arbitres.

Les arbitres seront payés les 15 du mois pour leurs matches du mois précédent et les clubs seront prélevés sur les frais réels de cette même période.

La vérification de la présence des arbitres s'impose. Cela ne pose pas de problème pour les rencontres départementales mais cela pourrait en poser pour certains districts.

Ce système ne sera-t-il pas trop contraignant pour les mineurs ?

Suite à ces remarques, une proposition concrète sera faite lors du Comité Directeur de rentrée du 27 août.

M. CATTELLE rappelle aux districts de respecter les numéros de rencontres attribués par le CDNBB, y compris pour les tours de coupe. Pour la saison écoulée, trop de numéros identiques ont été relevés.

6 – Etat des licenciés 2015/2016 :

MM. CATTELLE et DESRUMAUX vont se réunir prochainement pour étudier les reversements à faire aux districts.

7 – Décisions en appel de la FFBB :

M. CATTELLE développe les décisions en appel de la FFBB.

→ Affaire concernant M. Florian LENOTTE :

La Commission de Discipline Départementale avait établi une peine de 24 mois à l'encontre de M. Florian LENOTTE. Celle-ci est descendue à 16 mois dont 8 avec sursis.

→ Rencontre HAZEBROUCK BJM / SM TOURCOING :

La chambre d'appel a conforté la décision du CDNBB : score acquis sur le terrain mais n'a pas validé la procédure utilisée.

M. CATTELLE précise que lors du CD du 27 août, on reverra les pouvoirs donnés aux différentes commissions afin d'éviter de reproduire des erreurs comme celles de ce dernier dossier.

8 – Commission de Discipline :

M. Jean-Jacques MARTINACHE fait le point des dossiers traités depuis la dernière réunion.

9 – Questions diverses :

Remarque de Mme RANDOUR concernant l'E-MARQUE :

Suite à la formation qu'elle a faite pour le club du CATEAU, le président a fait part de son intention d'utiliser la E-MARQUE sur toutes les catégories.

M. CATTELLE répond qu'il n'y a pas de problème : les Commissions sportives doivent cocher « Division E-MARQUE » lors de la création de leurs Championnats (CDNBB ainsi que Districts).

RAPPEL : Il est possible mais pas obligatoire d'utiliser la E-MARQUE en Département.

Nouvelle remarque de Mme RANDOUR : Il reste un petit souci à régler pour les entrées en jeu dans les catégories POUSSINS car il est impossible de préciser sur la E-MARQUE lors de quel quart temps l'enfant a joué alors que nos règlements réclament cette information. Ce sera étudié avec M. Rachid RABIAA.

Remarque de M. HOCHARD : Les feuilles de marques seront bien tenues et cela diminuera les Pénalités Financières pour erreurs sur feuilles de marque, ce qui représentera un manque à gagner pour les districts. Dans le Terrien, cela représente 17% du budget.

M. CATTELLE lui répond qu'il faudra trouver d'autres financements.

Remarque de M. SOETAERT à propos des fusions : Des bruits circulent mais les élus ne sont pas informés des fusions de clubs. Il en est de même pour les CTC et les ententes.

M. CATTELLE répond que le nécessaire sera fait pour que les informations circulent.

Question de Mme Dominique BILOT : Pour quelle date les districts devront-ils fournir leur organigramme ?

Mme GRUSZCZYNSKI prendra contact avec les présidents de district pour fixer la date.

M. CATTELLE remet les insignes d'argent aux nouveaux élus présents :

- M. Samuel BAYART

- M. Jean-Marie RANDOUR

- M. Jackie PELLETIER.

Il remet à chacun le plan de développement départemental 2012/2016, plan qui est à étudier pour le CD du 27 août.

Fin de réunion : 12h15